

BULLETIN OFFICIEL DES ACTES de Voies navigables de France

Année 2012 N°41
15 octobre 2012

- Décisions du 26 septembre 2012 portant délégation de signature
(ordre général et ordonnancement)

P 2

DIR SUD-OUEST

Le bulletin officiel de Voies navigables de France comporte les textes émis par l'établissement public et intéressant les usagers de la voie d'eau.

Il est possible de l'obtenir à titre gratuit et sur simple demande, soit au numéro, soit en s'abonnant.
Toute demande doit être adressée à la division administration générale/défense du siège de l'établissement,
175, rue Ludovic Boutleux- B.P. 30820 - 62408 BETHUNE Cedex



DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

LE DIRECTEUR INTERREGIONAL DU SUD-OUEST,

Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 portant statut de Voies navigables de France, modifié,

vu le code des transports,

Vu la décision du 3 mars 2009 du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux représentants locaux Voies navigables de France, complétée par les décisions des 13 mai et 3 août 2009,

Vu l'arrêté Ministériel 0100015 du 14 juin 2010 nommant Monsieur Patrick BUTTE en qualité de chef du Service de la Navigation de Toulouse, à compter du 1^{er} Septembre 2010,

DE C I D E :

ARTICLE 1:

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick BUTTE, délégation de signature est donnée à Mme Marie-Hélène POUCHARD, à l'effet de signer dans la limite de la circonscription territoriale du service de la navigation de Toulouse, tous actes et décisions dans les domaines attribués, par la décision du 3 mars 2009 modifiée portant délégation de pouvoir susvisée, au directeur interrégional du Sud-Ouest, chef du service de la navigation de Toulouse.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Marie-Hélène POUCHARD, délégation de signature est donnée à M. Jean-Pierre MATTOSSI, à l'effet de signer dans la limite de la circonscription territoriale du service de la navigation de Toulouse, tous actes et décisions dans les domaines attribués, par la décision du 3 mars 2009 modifiée portant délégation de pouvoir susvisée, au directeur interrégional du Sud-Ouest, chef du service de la navigation de Toulouse, à l'exception des actes cités au point 10.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Pierre MATTOSSI, délégation est donnée à M. Roland BONNET, à l'effet de signer, dans la limite de la circonscription territoriale du service navigation de Toulouse, tous actes et décisions dans les domaines attribués, par la décision du 3 mars 2009 modifiée portant délégation de pouvoir susvisée, au directeur interrégional du Sud-Ouest, chef du service de la navigation de Toulouse, à l'exception des actes cités au point 10.

2, port Saint-Etienne
Boite postale 7204
31073 Toulouse Cedex 7
téléphone : 05 61 36 24 24
télécopie : 05 61 80 00 62
www.vnf.fr

Établissement public à caractère industriel et commercial de l'État.
Loi de finance numéro 90-1168 du 29 décembre 1990 pour l'exercice 1991,
article 124. Rcs : Béthune TGI B 552017303 code APE 751 E,
tva intracommunautaire FR 347 785 974, Siret 552 017 303 00405
compte bancaire : agent comptable secondaire de VNF,
Trésorerie générale du Rhône, n° 10071 69000 00001004270 58

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Roland BONNET, délégation est donnée à Mme Evelyne SANCHIS, à l'effet de signer, dans la limite de la circonscription territoriale du service navigation de Toulouse, tous actes et décisions dans les domaines attribués, par décision du 3 mars 2009 modifiée portant délégation de pouvoir susvisée, au directeur interrégional du Sud-Ouest, chef du service de la navigation de Toulouse, à l'exception des actes cités au point 10.

ARTICLE 2 :

La présente décision annule et remplace toute décision antérieure

ARTICLE 3 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

direction
interrégionale
du Sud-Ouest

Toulouse, le 26 septembre 2012
Le Directeur Interrégional

Signé

Patrick BUTTE



DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

LE DIRECTEUR INTERREGIONAL DU SUD-OUEST,

Vu le décret n° 60-1441 du 26 décembre 1960 portant statut de Voies navigables de France, modifié,

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 modifié, portant règlement général de la comptabilité publique,

Vu la décision du 3 mars 2009 du directeur général de Voies navigables de France portant désignation des ordonnateurs secondaires,

Vu la décision du 3 mars 2009 du directeur général de Voies navigables de France portant délégation de pouvoirs aux représentants locaux Voies navigables de France, complétée par les décisions des 13 mai et 3 août 2009,

Vu l'arrêté Ministériel 0100015 du 14 juin 2010 nommant Monsieur Patrick BUTTE en qualité de chef du Service de la Navigation de Toulouse, à compter du 1^{er} Septembre 2010,

Vu la décision d'organisation des fonctions budgétaire et comptable de la direction interrégionale du sud-ouest en date du 18 avril 2011.

DECIDE :

ARTICLE 1 :

Délégation est donnée, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer :

- les actes et documents concernant tout marché de travaux, de fournitures ou de services, y compris tout marché de maîtrise d'œuvre inférieurs à 90 000 €H.T,
- les autorisations d'engagements comptables dans la limite des crédits délégués,
- les pièces de liquidation des dépenses,
- les pièces comptables d'ordonnement des dépenses et des recettes de toute nature,

à :

- Madame Marie Hélène POUCHARD, directrice adjointe, pour tous les budgets
- Monsieur Alexandre CUER, secrétaire général, pour tous les budgets
- Monsieur Jean-Pierre MATTOSSI, chef de l'Arrondissement des Infrastructures et de l'Exploitation (AIE), pour le budget I
- Monsieur Roland BONNET, chef de l'Arrondissement Développement de la Voie d' Eau (ADVE), pour le budget A
- Madame Evelyne SANCHIS, chargée de la Mission des Politiques Environnementales et Patrimoniales (MPEP), pour le budget I - partie environnement

2, port Saint-Etienne
Boite postale 7204
31073 Toulouse Cedex 7
téléphone : 05 61 36 24 24
télécopie : 05 61 80 00 62
www.vnf.fr

Établissement public à caractère industriel et commercial de l'État.
Loi de finance numéro 90-1168 du 29 décembre 1990 pour l'exercice 1991,
article 124. Rcs : Béthune TGI B 552017303 code APE 751 E,
tva intracommunautaire FR 347 785 974, Siret 552 017 303 00405
compte bancaire : agent comptable secondaire de VNF,
Trésorerie générale du Rhône, n° 10071 69000 00001004270 58

Compétences spécifiques aux recettes

ARTICLE 2 :

Délégation est donnée à M. David BAICHERE, chef du Bureau de Gestion et Valorisation du Domaine (ADVE/BGVD), à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des recettes relatives à la taxe hydraulique, aux redevances domaniales et aux fonds de concours issus des concessions portuaires et des conventions de superposition de gestion.

Délégation est donnée à M. Jean-Marc POUGNET, chef du Bureau des USagers (ADVE/BUS), à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des recettes relatives aux péages plaisance professionnels.

Délégation est donnée à M. Loïc CARIO, chef du Bureau du Développement Local (ADVE/BDL), à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des recettes relatives aux subventions de fonctionnement et d'investissement et des produits de remboursement/dédommagement suite à dommages au domaine public fluvial.

Délégation est donnée à Mme Brigitte GRIMAL, à l'effet de signer les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des recettes associées à un mandat ou un ordre de paiement.

ARTICLE 3 :

Délégation est donnée aux agents désignés dans le tableau de l'annexe I à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des recettes d'exploitation et de vente de prestations, et des recettes associées à un mandat ou un ordre de paiement

ARTICLE 4 :

En cas d'absence ou d'empêchement dûment justifié des agents désignés dans le tableau de l'annexe I, délégation est donnée aux agents désignés dans le tableau de l'annexe II à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les pièces comptables et documents relatifs à l'ordonnancement des recettes d'exploitation et de vente de prestations, et des recettes associées à un mandat ou à un ordre de paiement

Les signataires agissent sous la responsabilité et pour le compte des chefs d'unités comptables correspondants.

Compétences liées à la signature du bordereau des mandats et à la certification du service fait – phases de liquidation et de mandatement

ARTICLE 5 :

Délégation est donnée aux agents désignés dans les tableaux des annexes I et III à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les pièces comptables et documents relatifs à la liquidation et à l'ordonnancement des dépenses.

Les signataires ne pourront en aucun cas signer, pour une même dépense, les pièces de liquidation et les pièces d'ordonnancement.

ARTICLE 6 :

Délégation est donnée aux agents désignés dans les tableaux des annexes II et IV à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les pièces comptables et documents relatifs à la liquidation et à l'ordonnancement des dépenses.

Les signataires ne pourront en aucun cas signer, pour une même dépense, les pièces de liquidation et les pièces d'ordonnancement.

Les signataires agissent sous la responsabilité et pour le compte des chefs d'unités comptables correspondants.

En ce qui concerne la compétence en matière d'ordonnancement des dépenses, cette délégation vaut uniquement en l'absence des agents indiqués à l'article 5.

direction
interrégionale
du Sud-Ouest

Compétences spécifiques à la certification du service fait seulement – phase de liquidation
--

ARTICLE 7 :

Délégation est donnée aux agents ci après, à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les pièces comptables de liquidation des dépenses :

- pour l'UC 8111, M. Gérard GONELLA
- pour l'UC 8123, M. Cédric JAFFARD
- pour l'UC 8121, M. Bernard BLANC
- pour l'UC 8133, M. Jean-Louis MARTY
- pour l'UC 8132, M. Gilles MAILHE
- pour l'UC 8131, M. Philippe SGORLON
- pour l'UC 8112, M. Jean-paul BOTTARLINI
- pour l'UC 8113, M. Christian COUTERET
- pour l'UC 8111 dans le périmètre de la maintenance, M Alain CASSAN

direction
interrégionale
du Sud-Ouest

Compétences spécifiques à la signature des commandes et des ordres de service
--

ARTICLE 8:

Délégation est donnée aux agents désignés dans le tableau ci-dessous, dans la limite de leurs attributions, à l'effet de signer tous actes et décisions concernant tout marchés de travaux, fournitures et services, dont le montant est inférieur au montant indiqué.

Unité	Fonction	Nom	Montant en € HT
SLE	Chef de la subdivision SLE	Christophe BELTRAN	20000
	Adjoint domaine	Stéphane SCHNEIDER	20000
	Adjoint exploitation	Cédric JAFFARD	4000
	Chef du pole maîtrise d'ouvrage	David ROYER	4000
	Chef du centre de Narbonne	Alexis LACOMBE	4000
	Chef du centre de Béziers	Jean Michel JOYEUX	4000
	Chef du centre de Puichéric	Pascal LOLL	4000
SLO	Chef de la subdivision SLO	Louis GODARD	20000
	Adjoint domaine	Didier HUMBERT	8000
	Adjoint exploitation	Christian MORETTO	8000
	Contrôleur	Bernard BLANC	4000
	Chef du centre de Carcassonne	Philippe TANT	4000
	Chef du centre de Castelnaudary	Alain CHARD	4000
SHG	Chef de la subdivision SHG	André MARCQ	20000
	Adjoint	Jean-Paul AUDOUARD	5000
	Chef du pole maîtrise d'ouvrage	Didier CAJARC	5000
	Chef du centre de Negra	Jean Louis MARTY	3000
	Chef du centre de Toulouse	Ahmed TAHRI	3000
	Chef d'équipe Negra	André CAHUZAC	2000
	Chef d'équipe Negra	Patricia VILLANUEVA	2000
	Chef d'équipe Toulouse	Michel BETEILLE	2000
	Chef d'équipe Toulouse	Dominique GUEFFIER	2000
Chef d'équipe	Fred-Eric SARTORI	2000	
STG	Chef de la subdivision STG	Jean-Denis JABRAUD	20000
	Adjoint	Christophe RIGAL	5000
	Chef du centre de Montech	Gilles MAILHE	5000
	Chef du centre de Moissac	Philippe BOUE	5000
	Chef du pole domaine	Denis LECLERC	5000
SAQ	Chef de la subdivision SAQ	Jacques RENTIERE	20000
	Adjoint programmation travaux neufs	Alain ASTRUC	15000
	Adjoint exploitation	Philippe SGORLON	15000
	Chef du centre Aquitaine Est	Roger PUIGSARBE	4000

direction
interrégionale
du Sud-Ouest

	Chargé de mission Ouvrages d'art	Alain LAVAU	1500
SGC et SGL	Chef de la subdivision de Cadillac et de Libourne par intérim	Jean-Marc ROLLAND	20000
	Chef d'équipe Cadillac	Jean-Paul BOTTARLINI	4000
	Chef d'équipe Cadillac	Philippe PRATS	4000
	Contrôleur Libourne	Philippe BONIS	4000
	Chef d'équipe Libourne	Christian COUTERET	4000
SG	Chef du pole logistique	Christophe PHILIPPON	20000
	Chargée de mission immobilier	Maryline COMBES	20000
	Chef du bureau des ressources humaines et de la formation	Thierry JOYEUX	20000
	Gestionnaire logistique / informatique	Laurent MALINGREY	2000
CAD	Responsable de la communication	Jacques NOISETTE	10000
	Assistante de communication	Véronique BENAZECH	4000
ADVE	Chef du bureau du développement local	Loïc CARIO	10000
	Chef du bureau de gestion et de valorisation du domaine	David BAICHERE	10000
AIE	Chef du bureau d'études	Didier SANTUNE	20000
	Chef du bureau des politiques techniques et de l'eau	Denis VIDAL à compter du 1 ^{er} Janvier 2013	20000
	Chargé des politiques techniques	Laurent PLISSON	4000
	Chef de l'unité maintenance spécialisée des équipements	Jean ORLOF	20000
	Adjoint au chef de l'unité maintenance spécialisée des équipements	Carl BEZIAT	20000
	Chef de l'unité opérationnelle de maintenance Garonne	Nicolas ZMYJ	4000
	Chef de l'unité opérationnelle de maintenance Midi	Alain CASSAN	4000
	Agent de maintenance spécialisée	Henri DELON	2000
	Agent de maintenance spécialisée	Yannick COMBES	2000
	Chef du parc entretien et services	M. Lean-Luc DESEIGNE	20 000
	Responsable du magasin	Gérard GONELLA	4 000
	Chef d'équipe OPA	Michel CABANEL	4 000

ARTICLE 9 :

La présente décision annule et remplace toute décision antérieure

ARTICLE 10 :

La présente décision sera publiée au bulletin officiel des actes de Voies navigables de France.

Toulouse, le 26 septembre 2012
Le Directeur Interrégional

Signé

Patrick BUTTE

ANNEXE I

Liste des chefs d'unités comptables

NOM	FONCTION	PERIMETRE DE RESPONSABILITE
Christophe PHILIPPON	chef du Pôle Logistique (SG/PL)	UC 8101
Jean-Luc DESEIGNE	chef du Parc Entretien et Services (AIE/PES)	UC 8111
Christophe BELTRAN	chef de la Subdivision de Languedoc-Est (SLE)	UC 8123
Louis GODARD	chef de la Subdivision de Languedoc-Ouest (SLO)	UC 8121
André MARCQ	chef de la Subdivision de la Haute-Garonne (SHG)	UC 8133
Jean-Denis JABRAUD	chef de la Subdivision du Tarn-et-Garonne (STG)	UC 8132
Jacques RENTIERE	chef de la Subdivision d'Aquitaine (SAQ)	UC 8131
Jean-Marc ROLLAND	chef de la Subdivision de Cadillac et de Libourne par intérim	UC. 8112 et 8113

direction
interrégionale
du Sud-Ouest

ANNEXE II

Liste des suppléants des chefs d'unités comptables

NOM	FONCTION	PERIMETRE DE RESPONSABILITE
Maryline COMBES	chargée de mission immobilier	UC 8101
Stéphane SCHNEIDER	adjoint au chef de la subdivision SLE	UC 8123
Didier HUMBERT	adjoint au chef de la subdivision SLO	UC 8121
Jean-Paul AUDOUARD	adjoint au chef de la subdivision SHG	UC 8133
Christophe RIGAL	adjoint au chef de la subdivision STG	UC 8132
Alain ASTRUC	adjoint au chef de la subdivision SAQ	UC 8131
Philippe PRATS	chef d'équipe à la subdivision de Cadillac	UC. 8112
Philippe BONIS	chef d'équipe à la subdivision de Libourne	UC. 8113

ANNEXE III

Liste des chefs d'unités non comptables

NOM	FONCTION	PERIMETRE DE RESPONSABILITE
Jean ORLOF	chef de l'unité de maintenance spécialisée des équipements	UC 8111 dans le périmètre de la maintenance

ANNEXE IV

Liste des suppléants des chefs d'unités non comptables

NOM	FONCTION	PERIMETRE DE RESPONSABILITE
Carl BEZIAT	adjoint au chef de l'unité de maintenance spécialisée des équipements	UC 8111 dans le périmètre de la maintenance